



Assemblée générale

Distr. générale
29 janvier 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 118 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Rapport de la Cinquième Commission**

Rapporteur : M. Patrick A. Chuasoto (Philippines)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a déjà présentées à l'Assemblée générale au titre du point 118 de l'ordre du jour figurent dans ses rapports publiés sous les cotes A/63/648 et Add.1 à 3. Dans le rapport A/63/648, la Commission a formulé des recommandations sur la question des conditions d'emploi et de la rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaires du Secrétariat – membres de la Cour internationale de Justice et juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Dans le rapport A/63/648/Add.1, elle a formulé des recommandations sur la question des activités touchant au développement. Dans le rapport A/63/648/Add.2, la Commission a formulé des recommandations sur la question du renforcement du Département des affaires politiques. Dans le rapport A/63/648/Add.3, elle a formulé des recommandations sur la question des technologies de l'information et des communications, du progiciel de gestion intégré, de la sécurité et de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre. Dans le présent rapport, elle présente ses recommandations sur d'autres questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.

2. La Commission a examiné la question à ses 3^e, 12^e, 15^e, 17^e, 18^e, 20^e à 24^e, 26^e et 28^e séances, les 7 et 27 octobre, 6, 13, 14, 24 et 26 novembre et 4, 15, 16, 19 et 23 décembre 2008. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/63/SR.3, 12, 15, 17, 18, 20 à 24, 26 et 28).

3. À la section II du présent rapport, on trouvera un récapitulatif des recommandations formulées par la Cinquième Commission pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, sur les prévisions révisées du Secrétaire général et sur les incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** Publié sous forme de projet sous la cote A/C.5/63/L.24.



l'Assemblée, soit sur la recommandation d'une grande commission, soit au sujet de questions examinées en séance plénière.

4. À la section III, on trouvera un récapitulatif des questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 que la Cinquième Commission a examinées et pour lesquelles elle a pris des décisions dont elle recommandera l'adoption à l'Assemblée générale. Les autres questions portant sur ce point de l'ordre du jour sont résumées dans les rapports A/63/648 et Add.1 à 3 (voir par. 1 ci-dessus).

5. Les recommandations de la Cinquième Commission sont énoncées à la section IV.

II. Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

6. Dans ses résolutions 62/237 A et B, l'Assemblée générale a approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009 des crédits budgétaires d'un montant de 4 171 359 700 dollars et des prévisions de recettes d'un montant de 515 460 600 dollars. Par sa résolution 62/245, elle a approuvé l'ouverture de crédits additionnels d'un montant de 31 631 600 dollars et le relèvement des prévisions de recettes, d'un montant de 4 617 100 dollars.

7. Les recommandations formulées par la Cinquième Commission pendant la session en cours de l'Assemblée générale, sur les prévisions révisées du Secrétaire général et sur les incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée au titre de points de l'ordre du jour examinés par d'autres grandes commissions ou en séance plénière, ont donné lieu à une augmentation des crédits ouverts, d'un montant net de 657 471 800 dollars, et des prévisions de recettes, d'un montant net de 35 198 700 dollars.

8. Les prévisions de recettes et de dépenses approuvées par la Cinquième Commission, ainsi que les incidences financières des résolutions, approuvées par l'Assemblée générale sur la recommandation d'autres grandes commissions, sont ventilées par chapitre des dépenses et des recettes dans le tableau suivant :

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/237 A à C et 62/245</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
A. Chapitres des dépenses			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	89 215 800		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		3 111 600	
b) Renforcement du Département des affaires politiques (A/61/357, A/62/521 et Corr.1, A/C.5/62/24, A/C.5/62/25, A/62/7/Add.32, A/C.5/63/SR.28)		245 600	
c) Prévisions révisées au titre du Groupe de l'état de droit (A/63/154, A/63/594, A/C.5/63/SR.23)		409 200	
d) Incidences sur le budget-programme – Droits de l'enfant (A/C.5/63/16, A/63/623, A/C.5/63/SR.26)		1 851 700	

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/237 A à C et 62/245</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
e) Technologies de l'information et des communications; progiciel de gestion intégré; sécurité et continuité des opérations informatiques et télématiques et reprise après sinistre (A/62/793 et Corr. 1 et Add.1, A/63/487 et Corr.1 et 2, A/C.5/63/SR.10, 13)		(271 800)	
Total	89 215 800	5 346 300	94 562 100
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	629 339 800		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		31 083 600	
b) Incidences sur le budget-programme – efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/63/17, A/63/618, A/C.5/63/SR.26)		642 700	
c) Incidences sur le budget-programme – Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. (A/C.5/63/14, A/63/617, A/C.5/63/SR.26)		404 300	
d) Prévisions révisées résultant de l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant (A/63/583, A/63/628, A/C.5/63/SR.26)		244 700	
e) Incidences sur le budget-programme – prévisions révisées – Comité des droits de l'enfant (A/C.5/63/13, A/63/624, A/C.5/63/SR.26)		546 000	
Total	629 339 800	32 921 300	662 261 100
3. Affaires politiques	527 240 800		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		4 862 700	
b) Renforcement du Département des affaires politiques (A/62/521 et Corr.1, A/61/357, A/C.5/62/24, A/C.5/62/25, A/62/7/Add.32, A/C.5/63/SR.28)		3 667 000	
c) Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/63/346 et Corr.1, Add.1 et Corr. 2 et Add.2 à 5, A/63/593, A/C.5/63/SR.24)		413 646 800	
d) Gestion des ressources humaines (A/63/221, A/63/298, A/61/30/Add.1, A/63/7/Add.14, A/63/526 et Corr.1, A/C.5/63/SR.17, 18)		13 165 400	
Total	527 240 800	435 341 900	962 582 700
4. Désarmement	21 607 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		851 800	
Total	21 607 900	851 800	22 459 700

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/237 A à C et 62/245</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
5. Opérations de maintien de la paix	101 412 700		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		4 375 800	
Total	101 412 700	4 375 800	105 788 500
6. Utilisations pacifiques de l'espace	7 439 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		202 500	
Total	7 439 800	202 500	7 642 300
7. Cour internationale de Justice	41 200 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		3 927 300	
Total partiel	41 200 400	3 927 300	45 127 700
8. Affaires juridiques	46 069 000		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		1 639 200	
Total	46 069 000	1 639 200	47 708 200
9. Affaires économiques et sociales	158 384 800		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		6 477 200	
b) Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708, A/62/7/Add.40, A/63/335, A/63/479, A/C.5/63/SR.6, 8, 9)		672 400	
Total	158 384 800	7 149 600	165 534 400
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 440 400		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		251 200	
b) Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708, A/62/7/Add.40, A/63/335, A/63/479, A/C.5/63/SR.6, 8, 9)		171 300	
Total	5 440 400	422 500	5 862 900
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	11 641 900		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		486 900	

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/237 A à C et 62/245</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
b) Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708, A/62/7/Add.40, A/63/335, A/63/479, A/C.5/63/SR.6, 8, 9)		79 300	
Total	11 641 900	566 200	12 208 100
12. Commerce et développement	123 746 100		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		8 684 200	
b) Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708, A/62/7/Add.40, A/63/335, A/63/479, A/C.5/63/SR.6,8,9)		664 300	
Total	123 746 100	9 348 500	133 094 600
13. Centre du commerce international CNUCED-OMC	28 099 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		2 773 900	
Total	28 099 800	2 773 900	30 873 700
14. Environnement	13 796 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		263 200	
Total	13 796 600	263 200	14 059 800
15. Établissements humains	20 520 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		280 800	
Total	20 520 800	280 800	20 801 600
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	36 819 000		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		756 900	
Total	36 819 000	756 900	37 575 900
17. Développement économique et social en Afrique	119 798 200		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		7 336 500	
b) Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708, A/62/7/Add.40, A/63/335, A/63/479, A/C.5/63/SR.6,8,9)		1 507 400	
Total	119 798 200	8 843 900	128 642 100

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/237 A à C et 62/245</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	83 926 400		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		6 780 900	
b) Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708, A/62/7/Add.40, A/63/335, A/63/479, A/C.5/63/SR.6,8,9)		1 708 500	
Total	83 926 400	8 489 400	92 415 800
19. Développement économique en Europe	59 917 100		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		4 449 400	
b) Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708, A/62/7/Add.40, A/63/335, A/63/479, A/C.5/63/SR.6,8,9)		359 800	
Total	59 917 100	4 809 200	64 726 300
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	104 445 000		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		(2 965 300)	
b) Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708, A/62/7/Add.40, A/63/335, A/63/479, A/C.5/63/SR.6,8,9)		1 679 600	
Total	104 445 000	(1 285 700)	103 159 300
21. Développement économique et social en Asie occidentale	58 107 500		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		5 483 100	
b) Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708, A/62/7/Add.40, A/63/335, A/63/479, A/C.5/63/SR.6,8,9)		1 128 100	
Total	58 107 500	6 611 200	64 718 700
22. Programme ordinaire de coopération technique	50 951 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		3 881 100	
Total	50 951 400	3 881 100	54 832 500

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/237 A à C et 62/245</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
23. Droits de l'homme	116 938 400		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		7 806 400	
b) Prévisions révisées résultant de l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant (A/63/583, A/63/628, A/C.5/63/SR.26)		834 600	
c) Résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme comme suite à l'examen permanent de ses mécanismes subsidiaires et incidences y relatives sur le budget-programme – état récapitulatif (A/63/587, A/63/629, A/C.5/63/SR.26)		1 773 800	
Total	116 938 400	10 414 800	127 353 200
24. Réfugiés : protection, assistance et solutions durables	73 069 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		6 936 200	
Total	73 069 300	6 936 200	80 005 500
25. Réfugiés de Palestine	40 727 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		4 342 600	
Total	40 727 500	4 342 600	45 070 100
26. Aide humanitaire	28 492 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		1 369 500	
Total	28 492 300	1 369 500	29 861 800
27. Information	184 000 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		5 374 100	
Total	184 000 500	5 374 100	189 374 600
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	15 002 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		591 400	
Total	15 002 500	591 400	15 593 900
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	39 169 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		1 475 800	
Total	39 169 900	1 475 800	40 645 700

A/63/648/Add.4

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/237 A à C et 62/245</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
28.C Bureau de la gestion des ressources humaines	70 688 100		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		2 360 600	
Total	70 688	2 360 600	73 048 700
28D. Bureau des services centraux d'appui	236 300 100		
a) Renforcement du Département des affaires politiques (A/61/357, A/62/521 et Corr.1, A/62/7/Add.39, A/C.5/63/SR.28)		1 705 900	
b) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		8 760 200	
c) Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708, A/62/7/Add.40, A/63/335, A/63/479, A/C.5/63/SR.6,8,9)		720 000	
d) Prévisions révisées pour tenir compte de la création du Groupe de l'état de droit (A/63/154, A/63/594, A/C.5/63/SR.23)		165 900	
e) Incidences sur le budget-programme – Droits de l'enfant (A/C.5/63/16, A/63/623, A/C.5/63/SR.26)		196 100	
f) Technologies de l'information et des communications ;sécurité et continuité des opérations informatiques et télématiques et reprise après sinistre (A/62/793 et Corr.1 et Add.1, A/63/487 et Corr.1 et 2, A/C.5/63/SR.10,13)		(36 759 800)	
Total	236 300 100	(25 211 700)	211 088 400
28E. Administration (Genève)	112 185 000		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		9 790 200	
b) Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708, A/62/7/Add.40, A/63/335, A/63/479, A/C.5/63/SR.6,8,9)		71 900	
Total	112 185 000	9 862 100	122 047 100
28F. Administration (Vienne)	39 019 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		632 600	
Total	39 019 800	632 600	39 652 400
28G. Administration (Nairobi)	27 838 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		(196 700)	
Total	27 838 900	(196 700)	27 642 200

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/237 A à C et 62/245</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
36. Bureau des technologies de l'information et des communications	–		
Bureau des technologies de l'information et des communications – Technologies de l'information et des communications; progiciel de gestion intégré; sécurité et continuité des opérations informatiques et télématiques et reprise après sinistre (A/62/793 et Corr.1 et Add.1, A/63/487 et Corr.1 et 2, A/C.5/63/SR.10,13)		37 031 600	
Total	–	37 031 600	37 031 600
29. Contrôle interne	35 997 700		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		1 485 000	
Total	35 997 700	1 485 000	37 482 700
30. Activités administratives financées en commun	11 459 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		996 100	
Total	11 459 300	996 100	12 455 400
31. Dépenses spéciales	97 011 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		3 361 100	
Total	97 011 600	3 361 100	100 372 700
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	58 782 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		3 416 800	
Total	58 782 600	3 416 800	62 199 400
33. Sûreté et sécurité	197 169 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		10 756 600	
Total	197 169 300	10 756 600	207 925 900
34. Compte pour le développement	18 651 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)		–	
Total	18 651 300	–	18 651 300
35. Contributions du personnel	465 983 100		
a) Renforcement du Département des affaires politiques (A/61/357, A/62/521 et Corr.1, A/62/7/Add.39, A/C.5/63/SR.28)	561 700		
b) Droits de l'homme	(1 400)		

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/237 A à C et 62/245</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
c) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573, A/63/620, A/C.5/63/SR.26)	16 450 600		
d) Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708, A/62/7/Add.40, A/63/335, A/63/479, A/C.5/63/SR.6,8,9)	978 100		
e) Prévisions révisées pour tenir compte de la création du Groupe de l'état de droit (A/63/154, A/63/594, A/C.5/63/SR.23)	54 600		
f) Incidences sur le budget-programme – droits de l'enfant (A/C.5/63/16, A/63/623, A/C.5/63/SR.26)	233 300		
g) Prévisions révisées résultant de l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant (A/63/583, A/63/628, A/C.5/63/SR.26)	42 300		
h) Résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme comme suite à l'examen permanent de ses mécanismes subsidiaires et incidences y relatives sur le budget-programme – état récapitulatif (A/63/587, A/63/629, A/C.5/63/SR.26)	115 300		
i) Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/63/346 et Corr.1, Add.1 et Corr. 2 et Add.2 à 5, A/63/593, A/C.5/63/SR.26)	26 432 000		
Total	465 983 100	44 956 500	510 939 600
Total général, prévisions de dépenses	4 207 608 400	657 471 800	4 865 080 200
B. Chapitres des recettes			
1. Recettes provenant des contributions du personnel	470 397 500	45 148 000	515 545 500
Total, chapitre 1	470 397 500	45 148 000	515 545 500
2. Recettes générales	47 946 900	(10 195 900)	37 751 000
3. Services destinés au public	1 733 300	246 600	1 979 900
Total, chapitres 2 et 3	49 680 200	(9 949 300)	39 730 900
Total général, chapitres des recettes	520 077 700	35 198 700	555 276 400

Note : « Incidences sur le budget-programme » = état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

9. À sa 28^e séance, le 23 décembre 2008, la Commission a examiné les prévisions de dépenses et de recettes pour l'exercice biennal 2008-2009 révisées à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2009. Elle a approuvé :

a) Les crédits budgétaires révisés pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir par. 44, projet de résolution II.A);

- b) Les prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir par. 44, projet de résolution II.B);
- c) Le projet de résolution sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 (voir par. 44, projet de résolution II.C).

III. Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne et construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, et amélioration et modernisation des installations de conférence et construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi

10. La Commission a examiné la question à ses 3^e et 21^e séances, les 7 octobre et 26 novembre. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général (A/62/794 et A/63/303) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/465).

11. À la 28^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne et construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, et amélioration et modernisation des installations de conférence et construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi » (A/C.5/63/L.23, sect. I), qui avait fait l'objet de consultations officielles coordonnées par le représentant de la Suède. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 44, projet de résolution I, sect. I).

Prévisions révisées relatives au Groupe de l'état de droit

12. La Commission a examiné la question à sa 23^e séance, le 15 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/63/154) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/594).

13. À la 28^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées relatives au Groupe de l'état de droit » (A/C.5/63/L.23, sect. II), qui avait fait l'objet de consultations officielles coordonnées par le représentant de la Suède. Le Président a révisé oralement le projet en ajoutant à la suite du paragraphe 3 deux paragraphes dont le texte était ainsi libellé :

« *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le poste de directeur du Groupe continue, en 2009, d'être pourvu par détachement;

« *Décide* de reprendre l'examen de la question lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. »

14. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution, tel que révisé oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 44, projet de résolution I, sect. II).

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations présentées dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2008

15. La Commission a examiné la question à sa 12^e séance, le 27 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/63/360) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/501).

16. À la 28^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Incidences administratives et financières des décisions et recommandations présentées dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2008 » (A/C.5/63/L.23, sect. III), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant des Pays-Bas. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 44, projet de résolution I, sect. III).

Prévisions révisées pour tenir compte des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2008

17. La Commission a examiné la question à sa 22^e séance, le 4 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/63/371) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/567).

18. À la 28^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées pour tenir compte des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2008 » (A/C.5/63/L.23, sect. IV), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Suède. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 44, projet de résolution I, sect. IV).

Prévisions révisées pour tenir compte des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses septième, huitième et neuvième sessions, propositions visant à améliorer le mode de présentation à l'Assemblée générale des prévisions de dépenses résultant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil, et état récapitulatif des résolutions et décisions adoptées par le Conseil comme suite à l'examen permanent de ses mécanismes subsidiaires et de leurs incidences sur le budget-programme

19. La Commission a examiné la question à sa 26^e séance, le 19 décembre. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général (A/63/541 et Add.1 et A/63/587) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/629).

20. À la 28^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées pour tenir compte des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses septième, huitième et neuvième sessions, propositions visant à améliorer le mode de présentation à

l'Assemblée générale des prévisions de dépenses résultant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil, et état récapitulatif des résolutions et décisions adoptées par le Conseil comme suite à l'examen permanent de ses mécanismes subsidiaires et de leurs incidences sur le budget-programme » (A/C.5/63/L.23, sect. V), qui avait fait l'objet de consultations officielles coordonnées par le représentant de la Suède. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 44, projet de résolution I, sect. V).

Prévisions révisées pour tenir compte de l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant

21. La Commission a examiné la question à sa 26^e séance, le 19 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/63/583) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/628).

22. À la 28^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées pour tenir compte de l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant » (A/C.5/63/L.23, sect. VI), qui avait fait l'objet de consultations officielles coordonnées par le représentant de la Suède. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 44, projet de résolution I, sect. VI).

Examen de la formule du versement d'une somme forfaitaire au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

23. La Commission a examiné la question à sa 26^e séance, le 19 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/63/537) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/616).

24. À la 28^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Examen de la formule du versement d'une somme forfaitaire au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés » (A/C.5/63/L.23, sect. VII), qui avait fait l'objet de consultations officielles coordonnées par le représentant de la Suède. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 44, projet de résolution I, sect. VII).

Gestion des ressources humaines

25. La Commission a examiné la question à ses 17^e et 18^e séances, les 13 et 14 novembre.

26. À la 28^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Gestion des ressources humaines » (A/C.5/63/L.23, sect. VIII), qui avait fait l'objet de consultations officielles coordonnées par le représentant de l'Australie. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 44, projet de résolution I, sect. VIII).

Incidences administratives et financières des recommandations présentées dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

27. La Commission a examiné la question à sa 20^e séance, le 24 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/63/363) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/556).

28. À la 28^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Incidences administratives et financières des recommandations présentées dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies » (A/C.5/63/L.23, sect. IX), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant des Philippines. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 44, projet de résolution I, sect. IX).

Prévisions de dépenses concernant le chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 révisées pour tenir compte de la mise en place à Bagdad d'un siège intégré pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq

29. La Commission a examiné la question à sa 24^e séance, le 16 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/62/828), des parties pertinentes du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives à la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (A/63/346 et Add.5) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/601).

30. À la 28^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses concernant le chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 révisées pour tenir compte de la mise en place à Bagdad d'un siège intégré pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq » (A/C.5/63/L.23, sect. X), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Bulgarie. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 44, projet de résolution I, sect. X).

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

31. La Commission a examiné la question à sa 24^e séance, le 16 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/63/346 et Corr.1, Add.1 et Corr.2 et Add.2 à 5) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/593).

32. À la 28^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité » (A/C.5/63/L.23,

sect. XI), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Bulgarie.

33. À la même séance, le représentant du Liban a proposé oralement un amendement au projet de résolution qui tendait à ajouter à la suite du paragraphe 3 un paragraphe dont le texte était ainsi libellé :

« *Prie* le Secrétaire général de remanier le texte explicatif et le cadre logique du budget de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, compte tenu des événements récents et des inquiétudes exprimées par des États Membres, et de lui présenter un rapport sur la question avant la première partie de la reprise de sa soixante-troisième session ».

34. Toujours à la même séance, le représentant de la France, s'exprimant au nom des États Membres de l'Organisation qui sont membres de l'Union européenne, a demandé un vote enregistré sur le projet d'amendement.

35. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté l'amendement proposé à la section XI du projet de résolution A/C.5/63/L.23 par 86 voix contre 50, avec 4 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit¹ :

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine

¹ La représentante de Trinité-et-Tobago a dit que sa délégation avait eu l'intention de s'abstenir mais avait voté contre l'amendement par inadvertance. La représentante des Îles Salomon a dit avoir voté pour l'amendement mais que son vote n'avait pas été enregistré en raison de problèmes techniques.

Se sont abstenus :

Cameroun, Malawi, Panama, Timor-Leste

36. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution, tel que modifié oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 44, projet de résolution I, sect. XI).

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

37. La Commission a examiné la question à sa 26^e séance, le 19 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/63/573) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/620).

38. À la 28^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 » (A/C.5/63/L.23, sect. XII), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant du Brésil. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 44, projet de résolution I, sect. XII).

Fonds de réserve

39. La Commission a examiné la question à sa 28^e séance, le 23 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/63/20). À la même séance, elle a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de noter que le solde du fonds de réserve s'établissait à 5 122 000 dollars (voir par. 44, projet de résolution I, sect. XIII).

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

40. La Commission a examiné la question à sa 15^e séance, le 6 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/63/257).

41. À la même séance, le Président de la Commission a présenté oralement le texte d'un projet de décision intitulé « Bureau des Nations Unies pour les partenariats » (voir A/C.5/63/SR.15). Toujours à la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 45, projet de décision I).

Location de bureaux du Siège de l'Organisation des Nations Unies au Groupe des 77 et de la Chine

42. À sa 24^e séance, le 16 décembre, la Commission a été invitée par le représentant d'Antigua-et-Barbuda, au nom des États Membres de l'Organisation qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, à examiner, au titre d'un point additionnel à l'ordre du jour, la question de la location de bureaux du Siège de l'Organisation des Nations Unies au Groupe des 77 et de la Chine (voir A/C.5/63/SR.24).

43. À la 28^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Location de bureaux du Siège de l'Organisation des Nations Unies au Groupe des 77 et de la Chine », qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant du Canada (voir A/C.5/63/SR.28). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 45, projet de décision II).

IV. Recommandations de la Cinquième Commission

44. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projet de résolution ci-après :

Projet de résolution I Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

L'Assemblée générale,

I Construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne et construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, et amélioration et modernisation des installations de conférence et construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rappelant sa résolution 56/270 du 27 mars 2002, la section IV de sa résolution 58/272 du 23 décembre 2003 et les sections IX et X de sa résolution 62/238 du 22 décembre 2007,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur l'amélioration et la modernisation des installations de conférence et la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi¹ et sur la construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne et la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba², ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur ces questions³,

Consciente qu'il est indispensable de construire de nouvelles installations et d'améliorer et de moderniser celles qui existent à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, à l'Office des Nations Unies à Nairobi et au Centre international de Vienne, afin d'assurer l'efficacité des travaux de l'Organisation,

1. *Prend note avec satisfaction* de ce que font les Gouvernements de l'Éthiopie et du Kenya, pays hôtes, pour faciliter la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et pour améliorer et moderniser les installations de conférence et construire de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi, de même que de l'action menée par le Gouvernement de l'Autriche, pays hôte, pour terminer la construction des nouvelles installations de conférence au Centre international de Vienne et faire bien avancer le projet de désamiantage;

2. *Prend note* des rapports du Secrétaire général⁴;

¹ A/62/794.

² A/63/303.

³ A/63/465.

⁴ A/62/794 et A/63/303.

3. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

4. *Souligne* les risques inhérents à la réalisation de tout projet de construction et le fait qu'il importe de bien organiser, coordonner et superviser les projets si l'on veut éviter tout dépassement de budget;

5. *Se déclare préoccupée* par les retards et les problèmes administratifs qui freinent l'exécution des projets à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et qui contribuent à l'alourdissement des coûts;

6. *Prie* le Secrétaire général d'engager un audit de la gestion des projets à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, afin d'accélérer la mise en œuvre de ces projets, de veiller à la présence sur place à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi de personnel spécifiquement chargé de la gestion de ces projets et de faire rapport à ce sujet dans ses prochains rapports d'activité annuels;

7. *Souligne* combien il importe que les relations entre le Secrétariat à New York, d'une part, et la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et l'Office des Nations Unies à Nairobi, de l'autre, soient placées sous le signe de la communication d'orientations, de l'interaction et de la coordination, dans le cadre des relations hiérarchiques clairement définies;

8. *Prie* le Secrétaire général de tenir pleinement responsables ceux à qui sont dus les retards, l'insensibilité de l'Administration aux besoins des projets de construction d'Addis-Abeba et de Nairobi et les autres facteurs ayant contribué à retarder l'exécution de ces projets et à en faire monter les coûts, et de l'informer à ce sujet dans ses prochains rapports d'activité annuels;

9. *Souligne* l'importance de l'impulsion et des orientations offertes par le Secrétaire général et la direction, ainsi que celle de la volonté d'aboutir manifestée par toutes les parties concernées pendant l'exécution et l'achèvement des projets de construction à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi;

10. *Prie* le Secrétaire général de tenir les États Membres informés, à l'occasion de réunions informelles, du déroulement des travaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi;

11. *Prie également* le Secrétaire général de mener à bien les travaux entrepris à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, comme prévu et sans nouveaux retards ni inscription de ressources supplémentaires au budget ordinaire, de veiller à ce que le Secrétaire général adjoint à la gestion suive le déroulement des projets et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quatrième session;

12. *Prie en outre* le Secrétaire général de veiller que les règles et règlements de l'Organisation en matière de travaux, y compris les dispositions de la Convention sur les droits des personnes handicapées, soient pleinement respectés et appliqués

pendant toutes les phases des projets de construction à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi;

13. *Approuve* le coût estimatif révisé de 25 252 200 dollars des États-Unis concernant la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi;

14. *Approuve également* l'utilisation du montant des intérêts créditeurs au 31 décembre 2007, soit 798 200 dollars, ainsi que des intérêts qui seront produits à l'avenir par les loyers accumulés, pour la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi;

15. *Approuve en outre* le coût total révisé de 3 479 000 dollars prévu pour l'amélioration et la modernisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi;

16. *Prie* le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne de maintenir les projets sous audit et de procéder à des examens périodiques approfondis de la gestion des chantiers des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et de lui faire rapport à ce sujet dans le rapport annuel du Bureau;

17. *Rappelle* les paragraphes 24, 25, 35 et 44 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³ et prie le Secrétaire général de présenter, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, des informations montrant clairement quelles sont les interactions entre le Secrétariat à New York et les autres lieux d'affectation au sujet des projets de construction et de rénovation à long terme et donnant des précisions sur le partage des attributions et des responsabilités sous tous ses aspects;

II

Prévisions révisées relatives au Groupe de l'état de droit

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 pour le Groupe de l'état de droit⁵ et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question⁶,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général⁵;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Décide* de créer pour le Groupe de l'état de droit, à compter du 1^{er} janvier 2009, un poste P-5, deux postes P-4 et un poste P-3;
4. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le poste de directeur du Groupe continue, en 2009, d'être pourvu par détachement;
5. *Décide* de reprendre l'examen de la question lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011;

⁵ A/63/154.

⁶ A/63/594.

III
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations présentées dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2008

Rappelant sa résolution 63/251 du 24 décembre 2008 intitulée « Système commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale »,

Prend note de la déclaration présentée par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale relative aux incidences administratives et financières des décisions et recommandations contenues dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2008⁷, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question⁸;

IV
Prévisions révisées pour tenir compte des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2008

Prend note du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2008⁹, et fait sien le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question¹⁰;

V
Prévisions révisées pour tenir compte des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses septième, huitième et neuvième sessions, propositions visant à améliorer le mode de présentation à l'Assemblée générale des prévisions de dépenses résultant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil et état récapitulatif des résolutions et décisions adoptées par le Conseil comme suite à l'examen permanent de ses mécanismes subsidiaires et de leurs incidences sur le budget-programme

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général¹¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²,

1. *Prend note* des rapports du Secrétaire général¹¹;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²;

⁷ A/63/360.

⁸ A/63/501.

⁹ A/63/371.

¹⁰ A/63/567.

¹¹ A/63/541 et Add.1 et A/63/587.

¹² A/63/629.

VI**Prévisions révisées pour tenir compte de l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant**

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹³;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴;

VII**Examen de la formule du versement d'une somme forfaitaire au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁵ et le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁶,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹⁵;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁶;

VIII**Gestion des ressources humaines**

Rappelant la section II de sa résolution 63/250 du 24 décembre 2008,

1. *Décide* d'approuver, dans le cadre de l'harmonisation des arrangements contractuels, l'inscription d'un crédit additionnel de 13 165 400 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009;
2. *Prie* le Secrétaire général de prévoir au total 80 900 900 dollars dans les budgets respectifs des missions de maintien de la paix concernées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010;

IX**Incidences administratives et financières des recommandations présentées dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁸,

¹³ A/63/583.

¹⁴ A/63/628.

¹⁵ A/63/537.

¹⁶ A/63/616.

¹⁷ A/63/363.

¹⁸ A/63/556.

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹⁷;
2. *Prie* le Secrétaire général de signaler, dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, toute ouverture de crédit additionnel rendue nécessaire par les recommandations du Comité mixte;

X

Prévisions de dépenses concernant le chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 révisées pour tenir compte de la mise en place à Bagdad d'un siège intégré pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Rappelant ses résolutions 62/237A et 62/238 du 22 décembre 2007,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 révisées pour tenir compte de la mise en place à Bagdad d'un siège intégré pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq¹⁹, les parties pertinentes du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq²⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²¹,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹⁹;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²¹, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Se félicite* de la contribution du Gouvernement iraquien et apprécie l'importance de la proposition concernant la construction d'un siège intégré spécialement conçu pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq;
4. *Autorise* la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq à engager en 2009 des dépenses se chiffrant à 5 millions de dollars au titre du chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, pour entreprendre les études techniques préalables à la construction d'un siège intégré à Bagdad;
5. *Souligne* qu'il importe de veiller à ce que le projet repose sur des hypothèses correctes et qu'il soit tenu compte pendant la phase de planification de l'expérience par l'ONU acquise lors de l'exécution d'autres projets de construction, et à ce que la responsabilité de chacun dans l'exécution du projet soit effectivement engagée;
6. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, au titre du chapitre 32 du budget-programme, de nouvelles propositions complètes et détaillées concernant la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad, afin qu'elle examine

¹⁹ A/62/828.

²⁰ A/63/346 et Add.5.

²¹ A/63/601.

au début de la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session ces propositions qui devront être assorties d'une indication détaillée de la totalité des ressources à prévoir et d'un calendrier précis pour l'exécution des différentes phases du projet;

XI

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rappelant ses résolutions 62/237 A et 62/238 du 22 décembre 2007, ainsi que sa résolution 62/245 du 3 avril 2008,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité²², ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²³,

1. *Prend note* des rapports du Secrétaire général²²;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²³, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Regrette* qu'il ait fallu attendre la dernière semaine de la partie principale de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale pour que le rapport du Secrétaire général soit présenté à la Cinquième Commission, et prie le Secrétaire général de présenter à l'avenir les propositions budgétaires concernant les missions politiques spéciales au plus tard la dernière semaine du mois d'octobre;
4. *Prie* le Secrétaire général de remanier le texte explicatif et le cadre logique du budget de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, compte tenu des événements récents et des inquiétudes exprimées par des États Membres, et de lui présenter un rapport sur la question avant la première partie de la reprise de sa soixante-troisième session;
5. *Prend note* du paragraphe 94 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²³ et décide de créer un poste de temporaire à la classe P-3 pour un spécialiste des questions politiques et cinq postes de temporaire pour des agents locaux;
6. *Prend note également* du paragraphe 158 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives²³ et décide de reclasser de D-1 à D-2 le poste de temporaire de conseiller technique principal;
7. *Décide* de créer un poste de temporaire à la classe P-5, et non P-4, au Bureau du Conseiller spécial pour Chypre;

²² A/63/346 et Corr.1, Add.1 et Corr.2 et Add.2 à 5.

²³ A/63/593.

8. *Approuve* les budgets d'un montant total de 429 497 600 dollars, présentés au tableau 1 du rapport du Secrétaire général²⁴, des 27 missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité;

9. *Note* qu'un solde inutilisé de 15 850 800 dollars est prévu;

10. *Décide* d'ouvrir un crédit de 413 646 800 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, compte tenu du solde inutilisé prévu de 15 850 800 dollars, en application des dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986;

11. *Décide également* d'ouvrir au chapitre 35 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 un crédit de 26 432 000 dollars, qui sera contrebalancé par l'inscription d'un montant identique au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

XII

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Ayant examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009²⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁶,

Rappelant ses résolutions 62/237 A et B du 22 décembre 2007 et 62/245,

Prenant note des problèmes actuels causés par la crise financière mondiale;

1. *Réaffirme* le processus budgétaire qu'elle a approuvé dans sa résolution 41/213 et confirmé dans des résolutions ultérieures;

2. *Prend note* du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009²⁵, et fait siennes les observations et recommandations qui figurent dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁶, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

3. *Prend note également* du paragraphe 5 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁶, et souligne que le contenu du premier rapport sur l'exécution du budget devrait se limiter, en principe, à une description des modifications de paramètres qu'elle a approuvés;

4. *Fait sien* le paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives²⁶, et prie le Secrétaire général d'étudier les méthodes d'actualisation des coûts appliquées par d'autres organisations internationales par rapport à celles utilisées par le Secrétariat, en tenant compte de la singularité de l'Organisation des Nations Unies, et de lui rendre compte à ce sujet dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009;

5. *Rappelle* le paragraphe 6 de la section III de sa résolution 60/283 en date du 7 juillet 2006, et prie le Secrétaire général d'en appliquer les dispositions et de

²⁴ A/63/346.

²⁵ A/63/573.

²⁶ A/63/620.

lui rendre compte à ce sujet dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009;

6. *Approuve* l'augmentation nette de 174 millions de dollars des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009 et l'augmentation nette de 6,8 millions de dollars des prévisions de recettes pour l'exercice biennal, à répartir entre les chapitres des dépenses et des recettes comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général²⁵;

7. *Décide* de répartir entre les États Membres un montant de 129 millions de dollars pour les dépenses visées dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009;

8. *Approuve* un montant pouvant atteindre 45 millions de dollars pour les dépenses visées dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008-2009, qui sera réparti entre les États Membres dès que son Président aura reçu une lettre du Secrétaire général, à titre de dérogation à l'article 3.3 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies²⁷;

9. *Souligne*, compte tenu du troisième alinéa de la présente section, que les dispositions du paragraphe 8 ci-dessus constituent une mesure exceptionnelle;

XIII

Fonds de réserve

Note que le solde du fonds de réserve s'établit à 5 122 000 dollars.

²⁷ ST/SGB/2003/7.

Projet de résolution II

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

A

Crédits révisés pour l'exercice biennal 2008-2009

L'Assemblée générale

Décide d'augmenter de 657 471 800 dollars des États-Unis, ventilés comme indiqué ci-après, le montant des crédits qu'elle a ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009 dans ses résolutions 62/237 A du 22 décembre 2007 et 62/245 du 3 avril 2008, soit 4 207 608 400 dollars :

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/237 A et 62/245</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé des crédits</i>
Titre I			
Politique, direction et coordination d'ensemble			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	89 215 800	5 346 300	94 562 100
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	629 339 800	32 921 300	662 261 100
Total, titre I	718 555 600	38 267 600	756 823 200
Titre II			
Affaires politiques			
3. Affaires politiques	527 240 800	435 341 900	962 582 700
4. Désarmement	21 607 900	851 800	22 459 700
5. Opérations de maintien de la paix	101 412 700	4 375 800	105 788 500
6. Utilisations pacifiques de l'espace	7 439 800	202 500	7 642 300
Total, titre II	657 701 200	440 772 000	1 098 473 200
Titre III			
Justice internationale et droit international			
7. Cour internationale de Justice	41 200 400	3 927 300	45 127 700
8. Affaires juridiques	46 069 000	1 639 200	47 708 200
Total, titre III	87 269 400	5 566 500	92 835 900
Titre IV			
Coopération internationale pour le développement			
9. Affaires économiques et sociales	158 384 800	7 149 600	165 534 400
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 440 400	422 500	5 862 900

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/237 A et 62/245</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé des crédits</i>
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	11 641 900	566 200	12 208 100
12. Commerce et développement	123 746 100	9 348 500	133 094 600
13. Centre du commerce international CNUCED-OMC	28 099 800	2 773 900	30 873 700
14. Environnement	13 796 600	263 200	14 059 800
15. Établissements humains	20 520 800	280 800	20 801 600
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	36 819 000	756 900	37 575 900
Total, titre IV	398 449 400	21 561 600	420 011 000
Titre V			
Coopération régionale pour le développement			
17. Développement économique et social en Afrique	119 798 200	8 843 900	128 642 100
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	83 926 400	8 489 400	92 415 800
19. Développement économique en Europe	59 917 100	4 809 200	64 726 300
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	104 445 000	(1 285 700)	103 159 300
21. Développement économique et social en Asie occidentale	58 107 500	6 611 200	64 718 700
22. Programme ordinaire de coopération technique	50 951 400	3 881 100	54 832 500
Total, titre V	477 145 600	31 349 100	508 494 700
Titre VI			
Droits de l'homme et affaires humanitaires			
23. Droits de l'homme	116 938 400	10 414 800	127 353 200
24. Réfugiés : protection, assistance et solutions durables	73 069 300	6 936 200	80 005 500
25. Réfugiés de Palestine	40 727 500	4 342 600	45 070 100
26. Aide humanitaire	28 492 300	1 369 500	29 861 800
Total, titre VI	259 227 500	23 063 100	282 290 600
Titre VII			
Information			
27. Information	184 000 500	5 374 100	189 374 600
Total, titre VII	184 000 500	5 374 100	189 374 600

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/237 A et 62/245</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé des crédits</i>
Titre VIII			
Services communs d'appui			
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	15 002 500	591 400	15 593 900
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	39 169 900	1 475 800	40 645 700
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	70 688 100	2 360 600	73 048 700
28D. Bureau des services centraux d'appui	236 300 100	(25 211 700)	211 088 400
28E. Administration (Genève)	112 185 000	9 862 100	122 047 100
28F. Administration (Vienne)	39 019 800	632 600	39 652 400
28G. Administration (Nairobi)	27 838 900	(196 700)	27 642 200
36. Bureau des technologies de l'information et des communications	–	37 031 600	37 031 600
Total, titre VIII	540 204 300	26 545 700	566 750 000
Titre IX			
Contrôle interne			
29. Contrôle interne	35 997 700	1 485 000	37 482 700
Total, titre IX	35 997 700	1 485 000	37 482 700
Titre X			
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales			
30. Activités administratives financées en commun	11 459 300	996 100	12 455 400
31. Dépenses spéciales	97 011 600	3 361 100	100 372 700
Total, titre X	108 470 900	4 357 200	112 828 100
Titre XI			
Dépenses d'équipement			
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	58 782 600	3 416 800	62 199 400
Total, titre XI	58 782 600	3 416 800	62 199 400
Titre XII			
Sûreté et sécurité			
33. Sûreté et sécurité	197 169 300	10 756 600	207 925 900
Total, titre XII	197 169 300	10 756 600	207 925 900
Titre XIII			
Compte pour le développement			
34. Compte pour le développement	18 651 300	–	18 651 300
Total, Titre XIII	18 651 300	–	18 651 300

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/237 A et 62/245</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé des crédits</i>
Titre XIV			
Contributions du personnel			
35. Contributions du personnel	465 983 100	44 956 500	510 939 600
Total, titre XIV	465 983 100	44 956 500	510 939 600
Total général	4 207 608 400	657 471 800	4 865 080 200

B **Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 2008-2009**

L'Assemblée générale

Décide d'augmenter de 35 198 700 dollars des États-Unis, ventilés comme indiqué ci-après, le montant des recettes qu'elle a approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009 dans ses résolutions 62/237 B du 22 décembre 2007 et 62/245 du 3 avril 2008, soit 520 077 700 dollars :

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/237 B et 62/245</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	470 397 500	45 148 000	515 545 500
Total, chapitre 1 des recettes	470 397 500	45 148 000	515 545 500
2. Recettes générales	47 946 900	(10 195 900)	37 751 000
3. Services destinés au public	1 733 300	246 600	1 979 900
Total, chapitres 2 et 3 des recettes	49 680 200	(9 949 300)	39 730 900
Total général	520 077 700	35 198 700	555 276 400

C **Financement des crédits ouverts pour l'année 2009**

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2009 :

1. Les crédits ouverts au budget, d'un montant total de 2 779 400 350 dollars des États-Unis, comprenant 2 085 679 850 dollars qui représentent la moitié des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009 dans la résolution 62/237 A du 22 décembre 2007, 36 248 700 dollars qui correspondent aux crédits additionnels ouverts pour l'exercice biennal dans la résolution 62/245 du 3 avril 2008 et 657 471 800 dollars, montant de l'augmentation des crédits approuvée dans la

résolution A ci-dessus, seront financés conformément aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies¹, comme suit :

- a) 14 890 800 dollars, soit :
 - i) 24 840 100 dollars, montant qui représente la moitié du montant prévu des recettes autres que les contributions du personnel qu'elle a approuvé pour l'exercice biennal dans sa résolution 62/237 B du 22 décembre 2007;
 - ii) Déduction faite de 9 949 300 dollars, montant qui correspond à la réduction des recettes autres que les contributions du personnel approuvée pour l'exercice biennal dans la résolution B ci-dessus;

b) 2 764 509 550 dollars, montant de la somme mise en recouvrement auprès des États Membres en application de la résolution 61/237 du 22 décembre 2006, dont 45 millions de dollars à mettre en recouvrement conformément au paragraphe 8 de la section XII de la résolution 63/263 du 24 décembre 2008;

2. Il sera déduit des sommes mises en recouvrement, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, la part de chaque État Membre dans le montant de 283 193 400 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se décompose comme suit :

a) 232 890 200 dollars, montant qui représente la moitié du montant prévu des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé dans sa résolution 62/237 B;

b) 4 617 100 dollars, montant qui correspond à l'augmentation prévue des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans sa résolution 62/245;

c) 45 148 000 dollars, montant qui représente l'augmentation prévue des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans la résolution B ci-dessus;

d) 538 100 dollars, montant qui correspond à l'augmentation des recettes de l'exercice biennal 2006-2007 provenant des contributions du personnel par rapport aux prévisions révisées qu'elle a approuvées dans sa résolution 62/235 B du 22 décembre 2007.

¹ ST/SGB/2003/7.

45. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

L'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats¹.

Projet de décision II
Location de bureaux du Siège de l'Organisation des Nations Unies au Groupe des 77 et de la Chine

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986 ainsi que sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, par laquelle elle a fixé les conditions régissant le loyer du Bureau du Groupe des 77 et de la Chine au Siège de l'Organisation des Nations Unies :

a) *Décide* de fixer à 6 dollars des États-Unis le pied carré, à compter du 1^{er} janvier 2009, le loyer annuel des bureaux occupés par le Bureau du Groupe des 77 et de la Chine au Siège de l'Organisation, y compris le mobilier et la photocopieuse fournis;

b) *N'ignore pas* les sommes dues par le Groupe des 77 et de la Chine au titre de ses obligations locatives concernant les bureaux qu'il occupe au Siège de l'Organisation, et décide, à titre exceptionnel, de passer par profits et pertes le montant de ces sommes au 31 décembre 2008;

c) *Souligne* qu'il faut que tous les locataires de l'Organisation payent leur loyer à l'échéance, en totalité et sans conditions;

d) *Souligne également* qu'à l'avenir il conviendra que le Secrétaire général, chef de l'Administration, règle les problèmes concernant les locations directement avec les locataires concernés, conformément à la procédure en place et sans s'en référer à elle.

¹ A/63/257.